

RÔLE DE L'INFIRMIÈRE-RESSOURCE EN PRÉVENTION ET SOINS DE PLAIES AU CISSS DE LAVAL

Le projet de Gouvernance clinique en prévention et soins de plaies de la DSI vise à améliorer et à harmoniser les pratiques professionnelles, l'accessibilité aux soins et services pour la clientèle, l'organisation des services et l'utilisation des fournitures dans une visée de performance (usager et organisation), et cela, selon les meilleures pratiques et les données probantes.

Pour ce faire, vous avez été ciblée par votre chef de service pour être une infirmière-ressource en prévention et soins des plaies dans votre équipe. Pour développer vos connaissances et compétences à ce sujet, deux journées de formation vous seront offertes totalisant 14 heures de formation théorique et pratique. Soit :

JOUR 1 - Formation infirmière-ressource : Les notions essentielles pour comprendre et déterminer les soins de plaies, la prévention des plaies de pression et le traitement des plaies superficielles.

Date et local : _____

JOUR 2 - Formation infirmière-ressource : Le traitement des plaies aiguës, complexes et chroniques

Date et local : _____

Dans chaque équipe, le rôle de l'infirmière-ressource sera précisé avec le chef de service mais d'ordre général, le rôle et les responsabilités de l'infirmière-ressource en soins de plaies visent à :

- ✓ Soutenir les changements de pratique en prévention et soins de plaies auprès des équipes en soins infirmier, de l'usager et sa famille et des autres intervenants concernés.
- ✓ Contribuer à l'harmonisation des produits dans son milieu.
- ✓ Conseiller, assister et accompagner les membres de l'équipe pour :
 - L'évaluation initiale de la situation clinique et les évaluations subséquentes;
 - L'analyse et l'interprétation des données (ex. interpréter l'échelle de Braden);
 - La planification des soins et la détermination des priorités (ex. débridement de la plaie avant d'initier une TPN);
 - La mise en application des interventions cliniques (connaissances des pratiques exemplaires et des produits);
 - La communication de l'information et la continuité des soins (ex. nouvelle activité de prescription infirmière, PTI).
- ✓ S'engager à effectuer des activités nécessitant une compétence clinique spécifique, au besoin.
- ✓ Participer aux activités d'évaluation de la qualité des soins auprès de la clientèle et du personnel infirmier.
- ✓ Participer activement au développement de ses propres connaissances.
- ✓ Dispenser des formations au personnel infirmier de son service au moment opportun.

Ce sera un plaisir de collaborer ensemble.

Julie-Alexandra Roberge, chef du service formation et innovation à la DSI / 2015-02-25
Nathalie Bélanger et Solange Boucher, conseillères clinique à la DSI / MAJ 2016-08-29
CISSS de Laval